

## **3ème FORUM “LES VILLES DYNAMIQUES ONT BESOIN DES FEMMES”**

### **‘Femmes et conflits armés’**

**24-27 septembre 2013 Abidjan, Côte d’Ivoire**

Le Réseau international Femmes de Metropolis, composante de l’Association mondiale des grandes métropoles Metropolis, poursuit son cycle de forums « Les villes dynamiques ONT BESOIN DES FEMMES », après ceux tenus à Bruxelles en 2007 et à Séoul en 2009.

On estime que le nombre de pertes civiles dans les conflits actuels avoisine les 90 %. Elles concernent pour la plupart des femmes et des enfants. Il y a un siècle, 90 % de ceux qui mouraient à la guerre étaient des soldats ou faisaient partie du personnel militaire.

Bien que les conséquences des conflits armés frappent les communautés dans leur ensemble, elles affectent plus particulièrement les femmes et les filles du fait de leur statut social et de leur sexe. Les parties impliquées dans des situations de conflit pratiquent souvent le viol des femmes et ont parfois recours au viol systématique comme tactique de guerre. Le meurtre, l’esclavage sexuel, la grossesse et la stérilisation forcée constituent d’autres formes de violence à l’égard des femmes commises dans le contexte de conflits armés.

En dépit de ces actes, les femmes ne doivent pas simplement être perçues comme des victimes de guerre. Elles assument aussi un rôle clé en assurant la survie de leur famille pendant ces périodes de troubles et de destruction et sont particulièrement impliquées dans les mouvements de défense de la paix aux niveaux élémentaires, sensibilisant leur communauté à une culture de la paix. Elles restent, cependant, absentes des négociations de paix.

Le Programme d’action adopté à Pékin en 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, fait figurer les conséquences des conflits armés sur les femmes parmi les douze domaines critiques requérant une action de la part des gouvernements et de la communauté internationale, tout en mettant l’accent sur la nécessité de promouvoir une participation égale des femmes à la résolution des conflits au niveau de la prise de décisions.

Au cours de sa quarante-deuxième session, en 1998, la Commission de la condition de la femme des Nations unies a examiné la question des femmes dans les conflits armés. Elle a incité les États membres et la communauté internationale à accélérer la réalisation des objectifs stratégiques visés par le Programme dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la prise en compte d’une perspective sexospécifique comme élément central de toutes les politiques et de tous les programmes pertinents. On trouve notamment, parmi les conclusions concertées de cette session, des mesures visant à assurer que le secteur de la justice tienne compte des sexospécificités, à répondre aux besoins spécifiques des femmes réfugiées et des personnes déplacées et à accroître la participation des femmes au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, à la prise de décisions avant et après les conflits et à la prévention des conflits.

Depuis la Conférence de Pékin, des développements significatifs relatifs au traitement des crimes perpétrés à l’égard des femmes en période de conflits armés ont été enregistrés au niveau international.

**Si vous voulez en savoir plus sur ce sujet et participer activement au troisième forum, qui se tiendra à Abidjan du 24 au 27 septembre 2013, veuillez nous contacter par mail à l’adresse [arucabado@metropolis.org](mailto:arucabado@metropolis.org). Vous trouverez davantage d’informations sur le forum sur le site web [www.metropolis.org](http://www.metropolis.org).**